



Vente voiture accusation de vice caché

Par **alia**, le **27/07/2009** à **20:13**

Bonjour, je viens de vendre ma voiture il y a trois semaines. Elle a 10 ans. 146 000 Km. J'ai fait environ 5 000 km. Je l'avais depuis seulement 1 ans. Bref.

Aujourd'hui l'acheteur m'a appelé pour me dire que le joint de culasse était mort. Et qu'il voulait que je participe aux frais de la voiture. Environ 200 euros mais je suis étudiante et je n'ai pas cette somme. L'argent de la vente m'a servi à rembourser le prêt de cette voiture, soit 1 500 euros.

Je lui ai vendu cette voiture avec le contrôle technique ok et il ne mentionnait pas du tout le joint de culasse ou une fuite de liquide de refroidissement. J'ai bien noté sur la carte grise que je l'ai vendu dans l'état. Quand je l'ai vendu, elle fonctionnait normalement, pas de problèmes. Il m'accuse aujourd'hui d'un vice caché alors que je ne savais pas, il dit que je lui dois une garantie de 3 mois, il veut m'attaquer en justice si je ne paye pas.

Que puis-je faire? Que dois-je faire?

Me conseillez-vous de payer cette somme?

Par **razor2**, le **28/07/2009** à **15:30**

Bonjour.

Indiquer sur la carte grise "vendue en l'état" n'a aucune valeur juridique.

En tant que vendeur, vous êtes responsable de la garantie légale contre les vices cachés qui pourraient affecter le véhicule que vous vendez.

Vous n'avez aucune garantie de 3 mois à devoir par contre à l'acheteur.

La preuve du vice incombe à l'acheteur. Donc ses simples déclarations ne suffisent pas.

A-t-il déjà fait les réparations? Si oui, c'est cuit pour lui.

La procédure veut qu'on mandate une expertise et qu'on en avertisse le vendeur en LRAR deux à trois semaines à l'avance pour qu'il puisse s'y rendre ou s'y faire représenter..

Donc dans l'immédiat, si rien de cela n'a été fait, vous n'êtes pas obligé d'intervenir en faveur de l'acheteur.

Cela dit, prenez garde, un joint de culasse qui casse peu de temps après la vente, il y a tout à parier que l'expert conclue à un vice caché....

Sinon, y'a aussi l'option malhonnête. Vous dites à l'acheteur "allez y, faites réparer, je paierai la moitié de la facture" et une fois la réparation achevée, rendant une future expertise impossible, ou disons aléatoire, vous dites à l'acheteur d'aller se faire empapaouter chez les grecs. Chose bien sur que je ne peux vous conseiller de faire...

A vous de voir, parfois, mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès...

Par **alia**, le **28/07/2009** à **21:31**

Bonjour,

Je vous remercie de m'avoir répondu .

Mais j'ai encore une question voire une précision.

Vous avez que s'il avait fait les réparations c"était cuit pour lui, là en faîte si j'ai bien compris ce qu'il m'a di, il va récupérer la voiture en fin de semaine, je pense qu'il est en train de la faire réparer. Donc s'il fait les réparations ,il ne pourra pas faire d'expertises. C'est bien cela?